

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 86 (1950)
Heft: 33

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 21.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE

PARTIE CORPORATIVE: F.I.A.I.: *Congrès d'Amsterdam 1950.* — Vaud: *Allocations familiales.* — *Association des maîtresses d'école enfantine.* — *Postes au concours.* — *Nécrologie: Paul Gailloud.* — *Association des maîtres de O.P. et S.V.T.M. et R.S.* — Genève: *U.I.G.M.: Où en sommes-nous?* — *† Charles Favre.* — U.A.E.E.: *Convocation.* — *Société genevoise de T.M. et R.S.* — Neuchâtel: *Petite revanche.* — *Programme de la nouvelle école normale cantonale.* — *Mise au concours.* — Jura bernois: *Synodes d'été.* — *D'accord!* — *Divers: Cours antialcoolique de Montreux.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE: G. Chevallaz: *Théorie de l'éducation.* — J.-Cl. Eberhard: *Pour l'art.* — Edm. Altherr: *La transpiration.*

PARTIE CORPORATIVE

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES ASSOCIATIONS D'INSTITUTEURS

CONGRÈS D'AMSTERDAM - 1950

Le 19^e Congrès de la F.I.A.I. s'est tenu à Amsterdam du 31 juillet au 4 août, conjointement à celui de la F.I.P.E.S.O. (Fédération internationale des Professeurs de l'Enseignement secondaire officiel). Nos collègues hollandais l'avaient organisé avec un soin méticuleux et le travail a pu être entrepris dans les meilleures conditions possibles. Sans doute, le cadre était moins somptueux que l'an dernier à Stockholm, et la salle de gymnastique où nous tenions séance était moins luxueuse que le palais du Parlement suédois, mais ce rappel du métier n'était pas pour nous déplaire et nous ne sommes pas de ces amateurs qui jugent un tableau aux dorures de l'encadrement...

Il a plu beaucoup à Amsterdam pendant les cinq jours du Congrès et pour mériter le surnom de Venise du Nord, il lui eût fallu un peu de l'éclatante lumière de l'Adriatique! Promenade en bateau dans les canaux et dans le port, excursion à La Haye et à Shweningen, réception à l'Hôtel-de-Ville et au Rijksmuseum, où en plus des richesses hollandaises, les plus beaux tableaux des musées de Berlin étaient exposés, tout avait été prévu pour l'instruction et le plaisir des hôtes étrangers. Nous en avons été très reconnaissants à nos collègues des Pays-Bas dont la bonhomie et le calme joints à une préparation minutieuse ont fait merveille.

50 délégués, représentant 18 associations et 16 pays ont répondu à l'appel. Le Congrès a eu le plaisir de recevoir comme membre de la F.I.A.I. le secteur Enseignement de la Centrale générale des Services publics de Belgique et a salué avec joie la résurrection de l'Association des instituteurs d'Indonésie. Parmi les observateurs, des représentants de l'Irlande et des instituteurs esthoniens en exil.

L'objet le plus important à l'ordre du jour — le plus important si on le juge à la longueur et à l'âpreté des discussions qu'il a soulevées —

était l'examen des **statuts d'une Confédération mondiale de la profession enseignante.**

On sait de quoi il est question : depuis quatre ans, des négociations longues, délicates, ont eu lieu entre la F.I.A.I., la F.I.P.E.S.O. et la W.O.T.P. (cette dernière, qui porte le titre d'Organisation mondiale de la Profession enseignante, a été fondée en 1946, aux Etats-Unis) afin d'arriver à une entente et éventuellement à une fusion. La difficulté consistait dans le fait que la F.I.P.E.S.O. et la F.I.A.I., riches de leur expérience et conscientes du travail effectif qu'elles avaient accompli, se refusaient au suicide au profit de la grande organisation mondiale où elles se seraient perdues. Les statuts en discussion prévoient donc la création d'une Confédération au sein de laquelle les deux associations ci-dessus gardent une certaine autonomie.

Le délégué de la Nouvelle Galles du Sud (Australie) s'opposait à l'entrée en matière en demandant que les négociations soient reprises *ab ovo* en y incluant les pays de l'Est, ce qui aurait pour effet de renvoyer la création de la Confédération de x années après lesquelles nous serions exactement au même point qu'aujourd'hui.

Cette proposition ayant été repoussée à la quasi unanimité, deux points de vue s'affrontèrent sur le degré d'autonomie que F.I.A.I. et F.I.P.E.S.O. doivent conserver au sein de la nouvelle organisation. Après des discussions serrées, un certain nombre de modifications au projet de statuts furent adoptées.

Ces modifications ainsi que celles proposées par la F.I.P.E.S.O. et par le W.O.T.P. seront confrontées par une commission tripartite qui se réunira au début de l'hiver et de leur synthèse sortira un projet définitif que les associations devront accepter au refuser en bloc en 1951. Si les fédérations internationales l'acceptent, la Confédération pourra être créée en août 1951.

Les deux autres points à l'ordre du jour étaient : **les droits de l'enfant et l'enquête sur le comportement des enfants modernes.**

Le premier fit l'objet d'un très beau rapport de A. Chevalley dont les conclusions furent adoptées (nous y reviendrons dans un prochain article). Quant au second, j'ai eu l'honneur de présenter le rapport en m'inspirant largement de l'enquête de Chabloz, corroborée sur presque tous les points par les réponses des associations française, belge, anglaise, norvégienne et suédoise.

Disons en terminant que la situation financière de la F.I.A.I. est satisfaisante, que le budget pour 1950-51 s'élève à plus de 16 000 francs aux dépenses pour 15 000 aux recettes ; soulignons que la nouvelle organisation des séances, toutes présidées par L. Dumas, a donné pleine satisfaction et qu'un hommage mérité a été rendu au travail consciencieux et acharné de Michel, secrétaire général.

Enfin constatons avec plaisir que l'atmosphère du Congrès fut extrêmement cordiale et rappelait par son esprit les réunions d'avant la guerre. Continuons dans cette voie.

G. W.

VAUD**ALLOCATIONS FAMILIALES**

La législation leur a conféré les droits et les devoirs qu'elles comportent, ceux-ci apparemment moins compris que ceux-là, si l'on en juge par certaines réactions.

En ce qui nous concerne, les choses se passent de la manière suivante : le canton nous paie la totalité des allocations familiales et se fait restituer par les communes, après chaque exercice comptable, un certain pour-cent de chaque traitement — 2,75 % en 1948, 2,5 % en 1949. Ce décompte entre Département et communes ne nous intéresserait pas s'il ne donnait lieu, parfois, à des interprétations erronées susceptibles de nuire à des collègues en cas de postulation. Lors d'une nomination, on a accordé, paraît-il, la préférence à un célibataire pour l'unique raison qu'il coûterait moins cher aux deniers communaux. Cette considération mercantile, préjudiciable à un candidat chargé de famille, résulte en partie d'un faux calcul. Il est important de souligner que la ristourne à l'Etat s'opère **sur tous les traitements** du corps enseignant sans tenir compte de l'état-civil des titulaires. Une municipalité peut faire un léger bénéfice sur le tiers de l'allocation complémentaire qui lui incombe, selon qu'un instituteur — ou institutrice — reçoit un traitement minimum ou maximum, mais elle doit remplir ses obligations, les mêmes pour tous, envers le fonds d'allocations familiales. Le principe de ces dernières est basé sur la solidarité. Personne ne peut s'y soustraire.

O. R.

ASSOCIATION DES MAITRESSES D'ÉCOLE ENFANTINE

L'assemblée générale des maîtresses d'école enfantine et semi-enfantine a eu lieu le 9 septembre à l'Aula de l'École Normale.

Grâce au congé officiel, de nombreuses institutrices purent se réunir pour entendre parler de l'activité de leur association.

En ouvrant la séance, la présidente, Mlle Soutter, salua la présence de M. Martin, chef de service, de MM. les inspecteurs Aubert, Foretay, Jeanrenaud et Ray et de M. Chevallaz, directeur de l'École Normale.

Dans son rapport, Mlle Soutter fit allusion à ses débuts comme présidente alors que son comité se trouvait dépouillé de deux membres et qu'elle-même se sentait novice. Avec courage la petite équipe s'est reconstituée et mise en route et sans perdre de temps à se lamenter, la présidente affronta la difficulté.

Il fallut s'occuper de fournitures scolaires avant la mise en soumission ; au cours de plusieurs conférences avec le chef du bureau des fournitures et les fournisseurs, le comité de l'association put formuler ses désirs quant aux papiers à dessin, coton à broder, etc... Les quantités reçues ne correspondent pas toujours aux désirs exprimés, mais les maîtresses d'école enfantine savent être contentes de ce qu'elles ont obtenu sans cependant renoncer à demander ce qui leur manque encore pour que leur enseignement soit aussi attrayant qu'elles le souhaitent.

Retraçant les événements de l'année qui ont intéressé l'association, Mlle Soutter parla de l'exposition de dessins à la craie organisée par la

Société des Beaux-Arts et qui a attiré plus de 14 000 visiteurs. Cette nouvelle technique du dessin a vivement intéressé de nombreuses institutrices et aussi des maîtres de classes à trois degrés, et le comité de l'association a été sollicité de renseigner le corps enseignant à ce sujet.

Au cours d'une entrevue avec M. le chef du département, le comité a émis le vœu qu'un cours soit organisé pour ces collègues désireux de donner à leurs élèves ce nouveau moyen d'expression. Lors du repas qui suivit l'assemblée, M. Oguey apporta la réponse du département à ce vœu, réponse affirmative qui réjouira plusieurs.

Mlle Soutter parla encore de l'intervention du comité de l'association auprès de l'O.S.L.J. A la suite d'un entretien avec Messieurs Pochon, inspecteur et Rostan, les maîtresses d'école enfantine ont eu la satisfaction d'obtenir qu'un concours littéraire soit ouvert afin de réunir des récits pour enfants de 5 à 7 ans. Un prix de 300 fr. récompensera l'auteur du meilleur récit qui sera édité par l'O.S.L.J. De plus, une des prochaines brochures sera destinée aux tout petits et contiendra deux contes qu'ils aiment.

Mlle Soutter dit son espoir de voir un jour des conférences officielles réunissant dans plusieurs villes du canton les maîtresses d'école enfantine et peut-être aussi les institutrices du degré inférieur.

Après avoir rendu hommage à celles qui l'ont précédée au comité et qui ont fait de l'association un membre bien vivant de la famille pédagogique, la présidente adressa des félicitations à Mme Porchet désignée comme déléguée du corps enseignant lausannois à la commission scolaire, à Mlle Corthésy, membre du comité central S.P.V. qui travaille avec zèle pour le bien de ses collègues-dames, à Mlle Jaccard qui donna devant les membres de la S.V.T.M. une belle conférence sur « L'art à l'école enfantine ».

Mme Stöckli qui organisa le stand de l'école enfantine à l'exposition du Congrès fut félicitée pour ce travail et remerciée pour tout ce qu'elle fait pour ses collègues lausannoises.

Après avoir écouté avec plaisir ce rapport court et cependant si riche, l'assemblée désigna pour faire partie du comité Mme Maire-Ludy d'Avenches et Mlle Maillefer de Lausanne.

Il y eut encore le rapport de la caissière, celui des vérificatrices et quelques propositions individuelles, puis M. Kohler, président de la S.P.V. vint apporter le salut amical de son comité.

M. Kohler fut écouté avec grand intérêt lorsqu'il parla du traitement et de l'espoir que peuvent nourrir les maîtresses d'école enfantine d'obtenir un jour tout ce que la loi de 1947 leur a accordé, du projet de loi sur les retraites et des défalcatons pour frais professionnels en matière d'impôt.

Mme Porchet demanda encore que dans les commissions nommées par la S.P.V. les dames soient en plus grand nombre, ceci dans le but de les habituer, par avance, à l'exercice de leurs droits civiques...

Ensuite, les maîtresses d'école enfantine eurent le plaisir d'entendre une de leurs collègues de Genève, Mlle Basset qui est aussi une rythmicienne de talent.

Mlle Basset a réussi à mettre à la portée de chaque institutrice, même de celles qui ne sont pas musiciennes ou qui ne disposent pas de salles de jeux, les avantages et les joies que donne la pratique de la rythmique à l'école.

Par les exercices-jeux dont elle donna plusieurs exemples, par les rondes et les jeux mimés Mlle Basset amène ses petits élèves à équilibrer leurs mouvements, à corriger certains défauts, à se concentrer, en un mot, à se discipliner.

La maîtresse reste la meneuse du jeu, celle qui favorise l'action, qui déclanche la joie ; elle doit redevenir enfant elle-même, jouer franchement, entrer dans la fiction avec autant d'imagination que les petits eux-mêmes. Pour cela, elle doit être toujours en pleine forme.

Pour le plus grand plaisir de ses collègues, Mlle Basset improvisa avec quelques enfants un jeu mimé des plus réussis.

Lors du repas qui suivit, les maîtresses d'école enfantine eurent le plaisir d'entendre un message de M. le conseiller d'Etat Oguey apportant de réels encouragements au comité et aux membres de l'Association.

Messieurs Jaccottet, directeur des écoles lausannoises, Chevallaz, directeur de l'Ecole normale, et Michel, président S.P.R. saluèrent en termes aimables les maîtresses de la « petite école » toute émues de tant de gentilleses.

L'après-midi, une conférence de Monsieur Jean Bard de Genève réunit de nouveau un bel auditoire. Un compte rendu de cette causerie-dialogue paraîtra prochainement dans l'« Educateur ». M. Mt.

POSTES AU CONCOURS jusqu'au 29 septembre 1950, à 17 heures :

Bex. Institutrice à Bex-Village.

Instituteur aux Posses.

Maîtresse de travaux à l'aiguille à Châtel et aux Posses.

Institutrice aux Plans s/Bex.

Entrée en fonctions : 1er novembre 1950. **Ne se présenter que sur convocation.**

Chapelle s/Moudon. Instituteur.

Maîtresse d'école semi-enfantine.

Entrée en fonctions : 1er novembre 1950.

Henniez. Institutrice. Entrée en fonctions : 1er novembre 1950.

Pully. Instituteur ou institutrice. **Ne se présenter que sur convocation.**

Renseignements auprès du Directeur des écoles.

Renens. Maître de classe d'orientation professionnelle.

Indemnité de résidence : 500 fr. par an. Entrée en fonctions : 1er novembre 1950. **Ne se présenter que sur convocation.**

St-Cergue. Institutrice à La Cure.

St-George. Instituteur.

St-Oyens. Instituteur.

Vallorbe. Institutrice.

Villars-le-Terroir. Maîtresse d'école semi-enfantine, catholique.

Entrée en fonctions : le 23 octobre 1950.

Vufflens-la-Ville. Instituteur.

NÉCROLOGIE : PAUL GAILLOUD

Mercredi 6 septembre, à Cugy s/Lausanne, une foule de parents et amis de M. Paul Gailloud, instituteur retraité, étaient réunis autour du collègue pour rendre les derniers devoirs à ce collègue, décédé après une longue maladie, à l'âge de 61 ans.

Cugy n'ayant pas de temple, c'est dans la classe qui fut le chantier de travail du défunt, que M. le pasteur Dizerens a rappelé les promesses de l'Évangile, puis l'activité pédagogique et sociale de ce dévoué maître, aussi bon père de famille, aimant particulièrement ce village de Cugy auquel il a consacré le meilleur de son temps et de ses capacités pendant 32 ans.

Il avait débuté dans l'enseignement à Vugelles. Au militaire, il était premier-lieutenant.

Un chant de circonstance, exécuté par le Chœur mixte, sous la direction de M. Regamey, a fait une profonde impression, puis M. Golaz, son collègue d'études, au nom de la volée de 1908, a remémoré, avec sentiment, ce que fut Paul Gailloud comme élève normalien, aimant la musique, et comme camarade : forte stature, abord plutôt réservé, âme sensible et bon cœur.

Au cimetière, au bord de la tombe abondamment fleurie et près des écoliers éplorés, M. Joran, son collègue et ami de Bottens, a très justement relevé ses qualités et ses interventions dans les conférences, toujours imprégnées de bon sens.

Enfin, après la bénédiction, l'on rendit les honneurs. Paul Gailloud n'est plus, mais son souvenir, chez ses amis et dans son cher village de Cugy, restera bienfaisant et durable.

A sa famille, nous réitérons notre plus vive sympathie.

ASSOCIATION DES MAÎTRES O. P. ET S. V. T. M. ET R. S.

COURS DE POLISSAGE SUR BOIS

par M. Bize, polisseur de la Maison Simmen

Dates : samedis après-midi 30 septembre, 7 et 14 octobre, de 14 h. 30 à 17 h. 30.

Lieu : Ecole des Métiers, Lausanne.

Programme : Décapage - ponçage - teintage - cirage - matinage brillant et mat - polissage brillant et mat.

Finance de cours : 7 fr. 50.

Inscriptions : jusqu'au 26 septembre au plus tard chez R. Martin, Sq. du Frêne 4, Lausanne, tél. 24 79 68.

Les Comités.

GENÈVE

U. I. G. MESSIEURS

OU EN SOMMES-NOUS ?

En février dernier, le comité de notre section faisait parvenir au Conseil d'Etat un projet de revalorisation de la fonction d'instituteur. En bref, nous demandions que le traitement des membres du corps en-

seignant primaire soit placé dans une classe supérieure de l'échelle des traitements et que le nombre des augmentations légales annuelles soit porté à 15, au lieu de 12.

En mai de cette année, nous sommes revenus à la charge auprès du gouvernement.

Jusqu'à présent, nous n'avons obtenu d'autre réponse qu'un accusé réception de M. le chancelier d'Etat.

Nous comprenons fort bien l'impatience de certains de nos collègues, notamment des pères de famille, qui s'étonnent de ne rien voir venir.

Notre situation de fonctionnaires de l'Etat et d'instituteurs ne nous permet guère de nous livrer à certaines manifestations spectaculaires qu'emploient quelquefois avec succès les organisations syndicales.

Nous venons donc d'adresser à M. le Président du Conseil d'Etat un nouveau rappel, car nous tenons à connaître dès maintenant l'opinion du Conseil exécutif et à savoir si le Conseil d'Etat est décidé à défendre devant le Grand Conseil les revendications de l'Union des Instituteurs.

A. L.

† CHARLES FAVRE

Le 24 août, dans le paisible cimetière de Compesières, une foule imposante et recueillie a rendu les derniers honneurs à Charles Favre, instituteur retraité, enlevé à l'affection de sa famille et de ses amis dans sa 73^e année.

Notre collègue enseigna à Carouge d'abord, puis à Compesières et prit sa retraite en 1938.

Il consacra à la musique les loisirs que lui laissait sa profession, et dirigea pendant près d'un demi-siècle la société de chant de Compesières. Sort tragique et béni en même temps, il s'affaissa la veille même de sa mort, alors qu'il chantait à Hermance au sein de sa chère chorale.

Au cimetière, après plusieurs autres orateurs, Balthazard, entouré de nombreux instituteurs — actifs ou retraités — adressa un dernier adieu à Charles Favre. Homme essentiellement bon et conciliant, fort estimé dans les différents milieux dont il était l'animateur, notre collègue nous a quittés en ne laissant que des regrets.

A la famille affligée, l'U. I. G. présente son affectueuse sympathie.

U. A. E. E. CONVOCATION

Chères collègues,

Comme l'an dernier, notre première séance aura lieu à **Chouilly**, le jeudi 28 septembre. L'ordre du jour s'annonce très chargé ! Nous vous donnons rendez-vous dans le hall de Cornavin à 14 h. précises.

N'oubliez pas de vous inscrire le plus vite possible auprès de Mme Grangier, 13b, Av. de Champel, tél. 6 47 09.

M. C.

SOCIÉTÉ GENEVOISE DE T. M. ET R. S.

M. Noverraz, potier d'Art, nous fera visiter ses ateliers
jeudi 28 septembre 1950.

Profitez, chers collègues, de cette aubaine, et rendez-vous ce jour,
 à 17 h., sur les lieux, 17, route de St-Julien, Carouge.

Loutan.

NEUCHÂTEL

PETITE REVANCHE...

Le 13 septembre 1950, le Grand Conseil bernois approuvait le décret concernant la nouvelle échelle de base des traitements du personnel de l'Etat. Ces salaires seront augmentés de 20 %.

Depuis le 9 juillet, on parle plutôt de la lente compréhension du peuple... neuchâtelois !

W. G.

PROGRAMME DE LA NOUVELLE ÉCOLE NORMALE CANTONALE

La réorganisation de l'E. N. conçue sur des bases toutes différentes exigeait une revision très profonde des matières d'enseignement.

M. le chef du Département de l'instruction publique a bien voulu nous envoyer spontanément un exemplaire du nouveau plan d'études entré en vigueur le 1er septembre dernier. C'est un volumineux recueil de pages dactylographiées. M. Brandt a eu ce geste aimable à l'intention de nos lecteurs. Nous lui disons ici encore tous nos remerciements.

On se rappelle que la S. P. N. avait été sollicitée de fournir sa part au remaniement de ce programme et que M. Marcel Calame fut le principal artisan de notre collaboration.

La prolongation des études, la préparation au brevet d'aptitude pédagogique étant désormais englobée dans leur cycle, a facilité une répartition plus rationnelle des matières à enseigner en allégeant les disciplines trop chargées et en permettant par ailleurs l'extension compatible avec l'évolution et les grands progrès des sciences de l'éducation.

Trois semestres ont donc été ajoutés à la première étape des études qui comporte essentiellement la formation de la culture générale. Ils se font au chef-lieu, à l'E. N. cantonale. Cette période était censée devoir être consacrée avant tout à une instruction pratique. Et c'est bien le cas : au 2e semestre, le quart du temps est destiné aux stages, et au 3e, plus de la moitié ; le reste est laissé à l'apprentissage théorique de la profession, pédagogie, psychologie de l'enfance, philosophie, conférences, diction, méthodologie et ce qui faisait l'objet de la préparation au brevet d'aptitude.

Ici, bien entendu, tout ne pouvait être nouveau. Si telles branches, entre autres la psychologie et la philosophie, apparaissent comme des innovations, on s'aperçoit, dans le détail, que pas mal de sujets y sont proposés qui étaient compris, il y a trente ans, dans les leçons ordinaires de pédagogie. Et le souvenir nous est encore très vivant des doctes et clairs exposés de notre vieux directeur traitant avec une âpre

solennité de Kant et Herbart ou des facultés de l'âme et de l'esprit... Qu'on nous pardonne cette petite parenthèse, car on ne saurait trop applaudir à certaines adjonctions touchant en particulier au rôle social du maître. En effet, un véritable éducateur n'accordera jamais trop d'attention et d'intérêt affectueux aux déshérités, déficients, enfants illégitimes, etc., que la vie, l'hérédité, les circonstances ont défavorisés sans qu'ils en soient responsables. Cela est excellent et nous fait penser que les divers services sociaux rattachés à l'école n'ont peut-être pas encore suffisamment la sympathie du public et du corps enseignant parce qu'ils sont trop méconnus.

Tout un champ d'expériences est offert aux normaliens, glanes, tests, recherches, conférences, qu'ils ont la charge de labourer et dont on espère une moisson appréciable et utile.

Le chapitre de l'hygiène comprend, en plus des notions élémentaires habituelles à ce genre de cours, la connaissance des premiers soins à donner en cas d'accidents ou de malaises, et touche au délicat problème de l'éducation sexuelle...

(A suivre)

W. G.

MISE AU CONCOURS LANDERON-COMBES

Un poste d'institutrice.

Délai d'inscription : 27 septembre 1950.

JURA BERNOIS

SYNODES D'ÉTÉ

Les sections de Bienne-La Neuveville, Porrentruy et Moutier ont siégé récemment à La Goule, Boncourt et Sornetan.

La première a entendu une charmante causerie de M. Paul Bacon sur le Doubs franc-montagnard. La seconde et la troisième ont écouté avec intérêt deux conférences de M. le Dr Guéniat, directeur de l'École normale de Porrentruy, conférences se rapportant au sujet du Congrès de Lausanne ; il est donc certain que notre petit coin de terre se préoccupe de faire passer les décisions lausannoises dans la vie scolaire jurassienne. Cette importante question fera l'objet d'articles ultérieurs, tant il est vrai qu'elles pourront aussi intéresser nos collègues romands, susciter des réactions et permettre à tous ceux qui le voudront de s'exprimer.

Nos sections traitent toujours plusieurs questions administratives, comme il se doit. Relevons que Bienne-La Neuveville a pris position dans le choix d'un membre à nommer au Comité cantonal. (Il s'agit d'un cas spécial que nous n'aborderons ici que pour en donner objectivement le schéma et le dénouement dans un prochain numéro.)

Porrentruy a retenu un sujet à proposer pour le congrès SPJ de 1952 à Delémont ; le voici : « L'application pratique des méthodes nouvelles dans le cadre de l'École jurassienne ». Il convient de féliciter notre collègue Borruat, de Fahy, d'en avoir fait la proposition.

Moutier s'est également prononcé à l'égard de la représentation du Jura-Sud au Comité cantonal.

Enfin, pour ne pas faillir aux bonnes traditions, les « durs » se sont retrouvés... à table ! Cela est sans histoire...

D'ACCORD !

L'« Ecole Bernoise » du 16 septembre publie un article de notre secrétaire cantonal, M. le Dr Wyss, intitulé : Propagande et élections. Nous en relevons les points essentiels :

L'auteur se préoccupe des nominations d'instituteurs qui auront lieu cet automne et insiste sur la nécessité, pour les communes, d'y procéder assez tôt ; il rappelle les faits inadmissibles qui se manifestent encore trop souvent au cours des campagnes de propagande pour des postes vacants ; il met en lumière quelques moyens peu reluisants employés ici ou là par des candidats « tentés » de tout mettre en œuvre pour être nommés ; il conseille à ceux qui le peuvent parmi nos collègues placés de signaler la chose à leur comité de section ou au Secrétariat cantonal ; il fait état de la manière dont devraient agir les autorités scolaires préparant une nomination et sollicite enfin le concours de tout le corps enseignant afin que les abus constatés disparaissent peu à peu.

Nous souscrivons sans réserve à l'article cité en souhaitant qu'il soit abondamment médité. A force de taper sur le clou, on arrivera à l'enfoncer ; et le clou est solide...

Reber.

L'Ecole primaire de Péry offre à vendre à bas prix 12 costumes de fleurs (étoffe et papier de couleur) et un costume du Printemps ayant servi pour la représentation d'un ballet du printemps. Grandeur, fillettes de 10 à 15 ans. S'adresser directement à H. Widmer, inst., Péry.

DIVERS

COURS ANTIALCOOLIQUE DE MONTREUX

Le 10 juin 1950 eut lieu à Montreux un cours organisé par l'Association antialcoolique du Corps enseignant. M. le Dr Thélin, professeur de médecine légale à Lausanne, donna le résultat d'une étude intéressante sur ce sujet très actuel : « L'alcool et la route ».

En effet, qui de vous n'a été alarmé par le nombre croissant d'accidents apportant une mort prématurée à tel enfant de vos connaissances ?

A l'art. 9 du code pénal, figure la loi suivante : « Le permis de conduire ne peut être délivré aux personnes s'adonnant à la boisson ».

Mais nos juges sont parfois contraints à quelque mansuétude dans l'ordonnance des peines, car la voiture est souvent d'une nécessité absolue à certains commerçants. D'autre part, quelques magistrats font preuve d'une indulgence presque coupable à l'égard des chauffards ivres.

M. le Dr Thélin a lancé maints appels à ce sujet ; il est même l'auteur d'une brochure intitulée « Ivresse au volant ». Comme il n'est guère écouté, il a imaginé l'expérience suivante :

Il invita trois magistrats vaudois de ses amis à y prendre part. Entre six et sept heures du soir, lui et ses hôtes prirent chacun 3 décilitres de vin blanc. A neuf heures, il se fit à lui-même une prise de sang et constata 0,18 ‰ d'alcool dans son sang. Ils burent alors chacun une bouteille de 1 litre ; une nouvelle prise de sang révéla une teneur en alcool de 0,9 ‰. M. le Dr Thélin poursuivit l'expérience et arriva à absorber 1 litre et demi et tomba dans un état de réelle confusion mentale. La prise de sang accusa cette fois 1,60 ‰. Un ami se dévoua et but jusqu'à 1,8 litre de vin fin. Son sang contient alors 2,06 ‰ et lui, ne se rendait plus compte dans quel lieu il se trouvait et quelle heure il était.

M. le Dr Thélin arriva à la conclusion que :

1. Une concentration de 1 ‰ d'alcool dans le sang fait du conducteur d'auto un homme déjà dangereux et à partir de 1,2 ‰, il perd à coup sûr la maîtrise de son volant.
2. Il serait désirable d'introduire la prise de sang obligatoire chaque fois qu'il y a un accident et de se montrer plus sévère avec ceux qui ne savent pas se conduire et qui deviennent de vrais dangers publics.

Ce fut ensuite le tour de M. Cachemaille, instituteur à Renens, de monter à la tribune. Il résuma une expérience qu'il fit avec des jeunes filles de quinze ans auxquelles il fut appelé à donner un enseignement antialcoolique. Il organisa entre autres une boîte aux lettres dans laquelle chaque jeune fille pouvait glisser sa question. Voici celles qui lui furent posées :

1. Pourquoi y a-t-il autant de personnes qui aiment l'alcool ?
2. Pourquoi existe-t-il des cafés ?
3. Arrivons-nous à guérir les personnes atteintes d'alcoolisme ?
4. Comme l'alcool est un poison, pourquoi en fabrique-t-on ?
5. Pourquoi y a-t-il des personnes abstinences ?
6. Pourquoi les femmes boivent-elles autant d'alcool que les hommes ?
7. Pourquoi la Confédération Suisse n'interdit-elle pas la vente de l'alcool ?
8. Pourquoi le buveur est-il joyeux ou méchant ?
9. Pourquoi beaucoup d'enfants boivent-ils de l'alcool ?
10. Pourquoi les hommes doivent-ils signer la tempérance ?
11. Pourquoi la Bible ne défend-elle pas l'usage du vin ?
12. Pourquoi l'alcool est-il l'ennemi de l'homme ?
13. Pourquoi un enfant a-t-il le droit d'acheter de l'alcool ?
14. Les médecins ont-ils trouvé un remède pour guérir l'alcoolisme ?
15. Depuis quand y a-t-il des asiles pour buveurs ?
16. Quel pays boit le plus d'alcool ?

M. Odermatt, du secrétariat antialcoolique, apporta la conclusion avec sa conférence sur le programme minimum.

La Suisse, nation d'avant-garde, berceau de la Croix-Rouge, devrait montrer aux autres nations le chemin de la modération.

Seidel.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

THÉORIE DE L'ÉDUCATION (suite)

Dans un premier article, nous avons tenté d'analyser l'ouvrage de M. K. Zeller¹. Nous tenterons ici de présenter celui de M. W. Guyer².

Le point de vue de M. Guyer est très différent de celui de M. Zeller. Plutôt que de donner une théorie de l'éducation, nécessairement personnelle, donc discutable, M. Guyer ambitionne d'établir une science pédagogique, basée sur la réalité comme toutes les sciences et, comme elles, dépouillée de toute métaphysique. De ce fait, il ne conseillera pas telle ou telle méthode, il dira seulement quels éléments constituent l'homme, ce qu'il advient si on les traite de telle ou telle manière. L'éducation, donc aussi la théorie de l'éducation, s'engage, car elle s'occupe de l'enfant dans un certain milieu et dans un certain temps, et elle est action ; la pédagogie est la méditation sur des principes généraux, universels, immuables.

Il y a dans l'homme trois éléments : l'âme (*Gesinnung*), instance suprême, organe de la conscience de soi et de la décision, l'intelligence (*Besinnung*), instance de renseignement, de réflexion chargée d'orienter l'âme, et l'activité (*Handeln*), qui réalise les décisions de l'âme.

L'école a fait beaucoup pour cultiver l'intelligence ; elle a même atteint un point de saturation pour les enfants, qui ne peut plus être dépassé. Mais elle n'a presque rien fait pour l'âme qu'une recherche exagérée des connaissances a souvent étouffée. Or, c'est dans l'âme que se trouve le choix de l'acte, la décision et, par suite, la conscience morale et le sens de la responsabilité. Il convient donc de cultiver à la fois la conscience morale et les pouvoirs spirituels, l'intelligence par la vraie culture, et le corps par l'apprentissage des techniques qui permettent à l'âme de s'exprimer. Cette éducation de l'âme est d'autant plus nécessaire que depuis trop longtemps on a assimilé l'âme à l'intelligence, de Platon au XIX^e siècle, de Locke à Herbart. Or, si l'intelligence est indispensable, elle est incapable de prendre une décision, qui ne dépend que de l'âme. Elle doit être affinée, rendue apte à juger avec sûreté et pénétration, mais elle ne peut être chargée d'une fonction qui revient à l'âme, consciente, sensible, responsable, inspirée elle-même par ce qui nous fait vivre (idéal philosophique ou religieux) qui est acte de foi, donc en dehors des recherches et de la juridiction scientifiques.

Si l'homme est double, à la fois moral et immoral, l'opposition ne se trouve pas, comme on le croit d'ordinaire, entre le corps et l'esprit, mais entre l'esprit du bien (*Geist*) et l'esprit du mal (*Ungeist*). Développer l'esprit du bien est donc une tâche de l'éducation. Est-elle possible ? Sans doute : l'enfant qui peut apprendre par les choses la nécessité (Rousseau) peut apprendre des hommes et parmi les hommes la moralité (ce que Rousseau n'a pas su voir). Le but de l'éducation est

¹ Zeller Konrad. *Bildungslehre. Umriss eines christlichen Humanismus*. Zurich Zwingli Verlag. 1948.

² Guyer Walter. *Grundlagen einer Erziehungs- und Bildungslehre*. Zurich S Hirzel Verlag. 1949.

d'aider le petit d'homme à rendre sa spiritualité efficace dans toute son activité. Pour cela, il convient d'éduquer la moralité en prenant grand soin de ménager dans les enfants les ouvertures à la foi ; l'école n'a pas à communiquer la foi parce qu'elle est affaire de grâce, pas plus que l'amour, effet nécessaire de la foi, soutenu par elle et la manifestant.

L'éducation de l'âme, la plus difficile, dépend de l'ambiance, de l'attitude du maître dans sa lutte contre le mal qui est en lui ; elle s'aide de l'éducation esthétique. La discipline en fait partie ; à propos des punitions, M. Guyer relève qu'elles ne sont jamais éducatives ; elles ne sont que des sanctions ; ce qui est éducatif, c'est le repentir du coupable. Puis vient l'éducation intellectuelle (*Bildung*), qui doit veiller à ne pas oublier les directions de Pestalozzi : tout doit être action de la part de l'élève ; un savoir purement verbal et formel est sans valeur. Ce qui importe, c'est non la masse des connaissances, mais les rapports des connaissances entre elles. Enfin, il faut développer les techniques (*Ausbildung*) qui servent à construire l'intelligence et à faciliter l'expression de l'âme.

Pour ne pas allonger, je mentionne les intéressants chapitres sur le rôle de l'Etat, appelé à défendre les droits de chacun et à harmoniser les intérêts particuliers, non à les étouffer, et sur la vie économique, faussée par l'absence d'âme, et qu'il faut régénérer en en faisant connaître les éléments à l'école primaire déjà pour y réintroduire l'élément moral qui lui fait dangereusement défaut.

Enfin, M. Guyer aborde le problème du maître ; les qualités qu'il requiert de lui se dégagent des formes de l'enseignement : l'exposé, la démonstration d'une activité par le maître-initiateur, l'activité de l'élève, celle-ci subdivisée en travail libre, entretiens (*Glöckel* à Vienne) et travail en équipes.

Le tort des pédagogues est de se servir exclusivement de l'une ou de l'autre forme alors que, l'éducation s'adressant à l'homme tout entier, toutes doivent servir selon la matière, le moment, les enfants.

Chaque maître reste lui-même devant ses élèves et les imprègne de sa personnalité pour leur bien ou pour leur mal. La meilleure ambiance, l'influence la plus efficace est celle du maître plein de foi et d'amour.

Tel est, très brièvement résumé, l'ouvrage très dense, riche d'expérience et de pensée de M. W. Guyer.

Les deux ouvrages que nous venons de présenter à nos collègues s'appuient tous deux fréquemment sur Pestalozzi, le génial inspirateur de la pédagogie fonctionnelle : ils font grand honneur à leurs auteurs et à notre pays.

G. Chevallaz.

POUR L'ART

L'art à l'école

Se donner la consigne d'introduire l'art à l'école requiert l'adoption de toute une méthode et peut nous entraîner à des erreurs pédagogiques. Il ne faudrait surtout pas créer des cours d'histoire de l'art. Que l'on apprenne à l'élève à reconnaître une sculpture antique, une œuvre de Rodin, un Rembrandt, un style gothique, cela paraît suffisant quant

à la connaissance des faits historiques. Bien plus importante la faculté de s'émouvoir devant une œuvre. Or cette faculté se développe par un apprentissage. Le rôle de l'intelligence n'y est pas nul. On apprend à aimer en apprenant à comprendre. Un premier sentiment de plaisir à la vue d'une œuvre s'approfondira, s'enrichira et se précisera, si l'on s'efforce de définir ce que l'on ressent, la raison esthétique qui fait que l'œuvre nous plaît. Le maître et l'élève collaboreront dans la recherche de cette définition, qui, bien sûr, sera simple. On laissera d'abord l'élève s'éclairer tout seul le chemin. A coup sûr, il fera des découvertes. Les commentaires suscités partout par l'exposition d'art scolaire qui avait coïncidé avec l'exposition Gauguin à Lausanne, ont mis en évidence la valeur éducative de la création spontanée par l'enfant. A l'âge où la créativité qui est la sienne s'atténue, il sera bon d'engager la sensibilité artistique de l'adolescent dans la contemplation et l'examen des chefs-d'œuvre. Le maître viendra derrière et apportera à son tour son témoignage. De tels examens pourront être prétexte à composition : que l'élève dise en deux ou trois phrases ce qui lui plaît dans telle peinture.

Le problème matériel est la mise des élèves en contact avec l'œuvre d'art. Les écoliers de la capitale ont l'avantage d'avoir nombre d'expositions auxquelles ils peuvent être conduits ; celles-ci, il est vrai, présentent un art moderne par lequel il est déconseillé de débiter. Les livres d'art ? Ils sont rares, difficilement accessibles (si un jour un parlement cantonal voulait consentir de sérieux sacrifices à l'éducation de la jeunesse, il doterait, sinon chaque bâtiment d'école, du moins les écoles en général de bibliothèques particulières, administrées rationnellement pour le plus fort rendement), ils ne peuvent être consultés que par deux ou trois élèves à la fois, les reproductions qu'ils contiennent ne rendent pas toujours bien l'œuvre.

D'où l'utilité du service d'expositions circulantes que le mouvement « Pour l'Art » a institué sous le nom de « Musée d'Art ». Des reproductions de peintures, de sculptures, de mosaïques, sont prêtées une durée de quinze jours. Placées dans des cadres que le mouvement fournit également et fixées à une paroi, elles sont sous les yeux de l'ensemble des élèves durant toutes les heures qu'ils passent dans la même classe. Elles peuvent être l'objet de plusieurs et brefs débats entre le maître et les élèves. Elles rendent la salle, dont les murs nus sont rebutants, plus attrayante.

Le mouvement fait des prix spéciaux aux écoles. La contemplation de deux reproductions pendant un demi-mois coûte à un élève sur trente une vingtaine de centimes. Il semble qu'un maître doit pouvoir obtenir l'acquiescement des parents à un tel abonnement, en attendant que l'Etat entreprenne de favoriser l'extension de ce service à l'école.

Un prochain article indiquera au corps enseignant quels sont les moyens que le mouvement « Pour l'Art » lui offre de mieux se préparer à sa tâche et quelles sont, dans cette préparation, les possibilités de collaboration entre le mouvement et les sociétés d'éducateurs.

J.-Cl. Eberhard.

SCIENCES NATURELLES

LA TRANSPIRATION

1. De jeunes plantes sont recouvertes d'une cloche de verre (cloche à melons, à fromage, etc.). Observer au bout de quelques heures le dépôt d'une pellicule d'eau à la surface interne de la cloche. Afin d'éviter l'évaporation de l'eau du sol lui-même, recouvrir la terre d'une couche de paraffine fondue.

2. Envelopper des rameaux d'une plante en pleine activité au moyen de cornets de cellophane. Observer. Répéter l'expérience par beau temps, par temps couvert, de jour ou de nuit, à des températures différentes, etc. Conclure.

3. Prendre une dizaine de feuilles de marronnier. Les placer sur l'un des plateaux d'une balance de précision, sensible au gramme. Peser et laisser les feuilles et les poids en place pendant quelques minutes ou même quelques heures. Noter le déplacement de l'équilibre et la quantité d'eau évaporée. Calculer la masse d'eau transpirée par une plante de 200 000 feuilles en une heure, en un jour, etc. (Un hêtre moyen compte entre 150 000 et 200 000 feuilles.)

4. Prendre 4 rameaux bien feuillés de lilas, ou de toute autre plante. Les placer séparément dans quatre éprouvettes à pied. Laisser plus ou moins de feuilles. Un rameau de 6 feuilles, les autres de 4, 2 ou 0. Pour éviter l'évaporation de l'eau du cylindre, ce qui fausserait le résultat, la recouvrir d'une mince couche d'huile, mais après avoir immergé les rameaux. Noter les variations du niveau de l'eau en fonction du nombre de feuilles.

5. Par quelle face surtout se fait l'évaporation ? Répéter la même expérience, mais en laissant toutes les feuilles. Par contre, enduire de vaseline la face inférieure des feuilles d'un ou de deux rameaux, et la face supérieure des feuilles des autres rameaux. Comparer la vitesse de diminution de l'eau dans les cylindres. Sur quelle face se trouvent les stomates ?

6. Procurez-vous chez le pharmacien quelques grammes de chlorure de cobalt, qui est bleu à sec, rouge à l'état humide. (Tous nos élèves connaissent les fameux hygromètres, appelés à tort baromètres, dont la couleur varie suivant le degré d'humidité de l'air.) Préparez une solution de CoCl_2 , et imprégnez-en un papier buvard. Séchez. Le papier doit être bleu. Pliez-le en deux et intercalez quelques feuilles de lilas, etc., la face inférieure en bas. Recouvrez d'une plaque de verre et laissez quelques heures. Examinez ensuite le buvard.

La feuille se sera « photographiée » en rouge sur le papier, et surtout par la face inférieure. Rappelons que les Monocotylédones, aux feuilles dressées, ont souvent des stomates sur les deux faces, que les Nénuphars n'en ont que sur la face supérieure, tandis que les plantes immergées en sont dépourvues.

7. Prélevez délicatement la cuticule transparente de la face inférieure d'une feuille de poireau. Examinez-la dans une goutte d'eau au microscope. Les stomates apparaissent comme deux reins minuscules, accolés par leur face concave.

8. Faire observer aux élèves les divers dispositifs adoptés par la Nature pour éviter une trop forte transpiration.

a) Plantes grasses (Joubarbe, Orpin) à cuticule cireuse.

b) Cactus, à tige renflée en réservoir, aux feuilles transformées en piquants.

c) Plantes de la région méditerranéenne (Laurier, Houx, Buis) à cuticule dure comme la chitine des insectes, et cassante.

d) Revêtement de poils des Molènes, bonshommes, Edelweiss, Epiaires laineuses, protégeant à la fois contre une trop forte dessiccation et contre le froid.

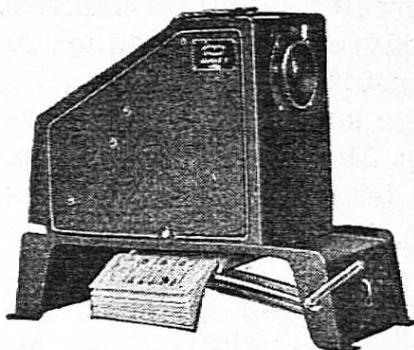
e) Propriété des Mousses et des Sphaignes de supporter le sec à l'état de vie latente, pour reprendre vie lors de la pluie suivante (mousses des murs, des toits, etc.). Pas de mesures spéciales contre l'évaporation, mais adaptation spéciale à un état de dessiccation qui serait mortel chez les autres plantes. A remarquer que la faunule qui vit dans ce milieu (Rotifères, Tardigrades, Nématodes) possède la même propriété. (A lire : M. R. May, « La vie des Tardigrades », Paris, Gallimard, où ces questions sont exposées de façon très claire.)

f) Ecailles en forme de champignons ou de parasols, qui recouvrent la face inférieure des feuilles du Rhododendron ferrugineux, et qui lui donnent précisément cette couleur rouille caractéristique. Une bonne loupe binoculaire suffit.

g) Enfoncement des stomates au fond de petites cryptes de la cuticule, chez le Pin. Visible au microscope sur une coupe transversale d'aiguille de Pin.

h) Examiner à la loupe la « paille » que le fumeur retire du Brisago avant de l'allumer. Il s'agit en réalité d'une feuille d'alfa, pliée dans le sens longitudinal. La face externe est essentiellement mécanique et fibreuse, et les tissus délicats, avec leurs stomates sont à la face interne. En cas de sec, la feuille se plie et se protège ainsi contre la dessiccation. Ce fait se reproduit chez de nombreuses Graminées (voir fig. 119, p. 254, de Biologie végétale, Guillermond et Mangenot).

Edm. Altherr.



NOUVEL EPISCOPE POUR ECOLES ET COLLÈGES DE L'ÉTAT

Le JANAX-EPISCOPE LIESEGANG IIa, réunit les plus récents perfectionnements apportés à la projection brillante sur écran des manuscrits, imprimés, croquis, cartes, plans, herbiers, minéraux, petites pièces mécaniques, agrandis jusqu'à 4000 fois en surface. Prix spécialement calculé pour le corps enseignant de l'Etat bénéficiant de l'exonération des droits de douane, de la taxe de luxe et de l'Icha. Envoi, sur demande, sans frais ni engagement, du tarif illustré. Se réclamer de l'*Educateur*. Facilités sur demande.

Ecrire au distributeur officiel:

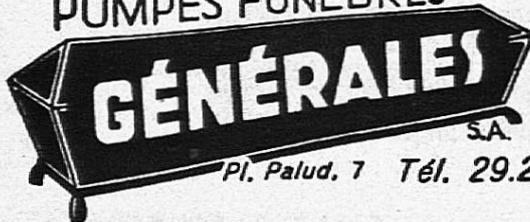
PHOTO POUR TOUS S. A. 5, bd Georges Favon
GENÈVE

Robes et costumes en jersey
des meilleures marques

Weith
R. DE BOURG
LAUSANNE

LE BONNETIER SPÉCIALISTE

POMPES FUNÈBRES



Pl. Palud. 7 Tél. 29.201

H. LADOR, Dir.

La maison se charge
de toutes démarches et formalités

La Pouponnière

Lausanne

Av. de Beaumont 48 Tél. 2.48.58

Ecole cantonale de puériculture
placée sous le contrôle de l'Etat

forme :

des infirmières d'hygiène ma-
ternelle et infantile,
des gardes d'enfants,
des futures mères de famille
expérimentées.

★

Institution reconnue par
l'Alliance suisse des infirmières
d'hygiène maternelle
et infantile.

★

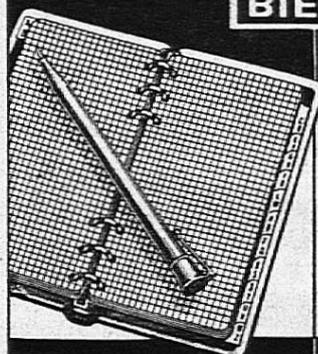
Age d'admission : 19 ans.
Renseignements et prospectus
à disposition.

★

Travail assuré par
l'Ecole

Le carnet à anneaux

BIELLA



pour la ménagère
le technicien
le commerçant
l'ouvrier
l'étudiant

divers modèles

A chacun son carnet à anneaux **BIELLA**

Les produits Biella
sont en vente dans les papeteries

HENNIEZ LITHINÉE

EAU DIGESTIVE

Pour vos soirées scolaires - Noël - Fêtes de famille, un livre utile, de 72 pages

Adolphe Amez-Droz **POÉSIES ET DIALOGUES** Nouveau prix
Fr. 2.75

Envoi rapide contre remboursement ou contre chèque postal de Fr. 2.85

Editions A. Amez-Droz, Villiers (Ntel) — Tél. (038) 714 39 — Chèques post. IV. 4936

MUTUELLE
VAUDOISE ACCIDENTS

Assurance mutuelle vaudoise contre les accidents
L a u s a n n e

**CONDITIONS DE FAVEUR
AUX MEMBRES DE LA S.P.V.**

Demandez conseils et renseignements à
P. Jaquier, inst., Route de Signy, Nyon

Pour conserver et retrouver votre santé

26

la cure réputée de

Sennrütli

est le moyen tout indiqué. Pour tous
détails, demandez le prospectus
N° 26/9 Kurhaus Sennrütli, Degers-
heim - Téléphone (071) 5 41 41

Attention !

N'attendez pas l'hiver pour faire réparer, réviser ou ins-
taller vos moyens de chauffage. Adressez-vous aux spécialistes

ARMAND PAHUD & Cie

ROLLE - Tél. 7.54.45

Neuf - Transformations - Entretien - **Chauffage** tous systèmes



*Délicieux déjeuner,
Nutritif et léger.*

En paillettes fines.

C'est l'OVOMALTINE



59
MONTREUX, 30 septembre 1950

LXXXVI^e année — N° 34

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables

Educateur : **André Chabloz**, Lausanne, Clochetons 9

Bulletin : **G. Willemin**, Case postale 3, Genève-Cornavin

Administration, abonnements et annonces

Imprimerie Corbaz S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98

Chèques postaux 11 b 379

Prix de l'abonnement annuel : Suisse Fr. 10.50 ; Etranger Fr. 14.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique

Ici se fixe la manivelle
pour relever
ou baisser la table

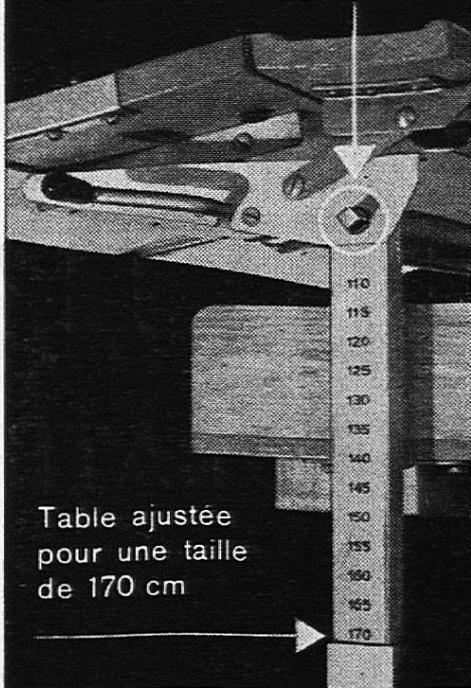


Table ajustée
pour une taille
de 170 cm



Siège ajusté
pour une taille
de 175 cm

Êtes-vous en possession
de notre liste de références ?

embru

„André Chappuis – un mètre quarante-six”

L'ajustage périodique des pupitres et sièges d'écolier Embru à la croissance des élèves facilite de les habituer à garder une position saine et correcte. Les transports onéreux des bancs lors des changements des classes sont rendus superflus par l'ameublement Embru. Les bancs et les tables „grandissent” à la mesure de l'enfant.



USINES EMBRU SA RUTI (ZCH)